



© abac077

DIJON 2010 : des propositions attendues...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP

Démantelé pièce par pièce par les politiques gouvernementales successives, le service public d'enseignement supérieur et de recherche appelle de réelles alternatives, pour les personnels, les étudiants, la société tout entière. L'impulsion donnée par notre prochain congrès vers un nouveau cadre législatif se substituant à la loi « Libertés et Responsabilités des Universités » et au « Pacte pour la recherche » sera déterminante. Ces 8 pages posent les bases d'une réflexion prospective devant se décliner en mesures concrètes d'ici 2012. Devant l'urgence, les propositions du SNESUP, première organisation de l'Enseignement supérieur, sont attendues.

Quatre grands axes pour le service public d'Enseignement Supérieur et de Recherche : c'est l'ambition que nous nous fixons pour un projet crédible, des propositions accessibles et pour donner de l'espoir à la communauté universitaire.



- *Allier les réponses aux besoins de la société et les garanties des libertés scientifiques et pédagogiques.*
- *Retrouver les fondements de la collégialité et la démocratie dans les universités.*
- *Réengager la responsabilité des pouvoirs publics dans l'enseignement supérieur et de recherche.*
- *Opposer à la mise en concurrence les coopérations et les synergies dans l'ensemble de la*

recherche publique et de l'enseignement post-baccalauréat. Tous ceux qui souhaitent construire un tel projet pour le service public d'enseignement supérieur doivent pouvoir y contribuer. À l'inverse des mesures imposées contre la communauté universitaire, un projet alternatif ne pourra voir le jour sans l'adhésion de celle-ci. Ensemble nous avons la capacité de changer la réalité, nous y gagnerons tous !

Pour une autre politique du savoir en Europe

→ par Marc Delepouve, co-animateur du secteur *Activité Internationale*

Une transformation démocratique de l'enseignement supérieur et la recherche en France comme en Europe nécessite de rompre avec la logique planétaire de soumission au marché.

Processus de Bologne, stratégie de Lisbonne, programme cadre de recherche-développement (PCRD)... l'Union européenne (UE) impulse des évolutions convergentes de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'ensemble de ses Etats membres. Les principaux traits en sont la mise en concurrence, le repli sur l'individu au détriment du collectif, le pouvoir toujours plus grand donné aux entreprises et la destruction de la démocratie, l'augmentation des droits d'inscriptions aux études, le recentrage d'une large part de la recherche sur des applications sources de profit immédiat pour les entreprises, la focalisation des études sur les seuls besoins du marché du travail, et enfin la perte de liberté académique. Le tout s'inscrit dans une stratégie européenne basée sur la circulation toujours plus libre aux frontières de l'UE des biens, des services et des capitaux (mais non des hommes), et donc sur une soumission toujours plus grande aux impératifs de compétitivité économique et d'attractivité des capitaux.

Cette stratégie participe d'un mouvement planétaire de libéralisation économique et financière et de marchandisation qui emporte l'ensemble des sociétés humaines. L'hypercompétition est devenue la règle et fait office de boussole politique. Les territoires, les groupes humains et les individus ainsi que le savoir sont amenés à s'y plier. Ainsi les réformes que subissent l'enseignement supérieur et la recherche en Europe se déclinent sur tous les continents, selon des rythmes et des spécificités qui dépendent des histoires, des cultures nationales et des rapports de forces que les personnels et les étudiants construisent.

La crise de l'environnement, de l'économie et de la finance, accompagné d'un grave déficit de la démocratie, largement planétaire et aux lourdes conséquences sociales et humaines, appelle à repenser la recherche et

l'enseignement, de la maternelle à l'université, basés sur les principes de coopération, de liberté scientifique et pédagogique, de respect de règles éthiques, de précaution, de collégialité et de démocratie. C'est donc un vaste chantier qu'il faut engager, aux échelles nationale, européenne et internationale. Lequel, et plus largement la sortie de la crise globale, suppose d'arrêter la fuite en avant dans la soumission aux marchés internationaux et aux mouvements de capitaux, et donc un changement

d'orientation et de stratégie de l'UE. Un changement sans lequel en France (comme ailleurs en Europe) ne pourra être appliquée une réforme positive et suffisamment ambitieuse de l'enseignement supérieur et de la recherche, telle qu'esquissée ci-dessus. Mais des marges de manœuvre existent déjà au plan national. Il ne s'agit

▼
Les réformes que subissent l'enseignement supérieur et la recherche en Europe se déclinent sur tous les continents
 ▲



© Camarade Tova

donc pas d'attendre une réorientation de l'Europe, mais d'agir pour que soient utilisées au plus vite les possibilités existantes. Tout en militant pour une autre orientation de l'UE, en particulier pour une autre politique européenne du savoir. ●

La connaissance ne connaît pas de frontière



© Cécylia DR

FORMATIONS SUPÉRIEURES

Répondre avec ambition aux besoins de formation

→ par Marc Champesme, animateur du secteur Formations Supérieures

La détérioration de l'enseignement supérieur appelle un approfondissement et une nouvelle ambition des propositions syndicales.

Les données statistiques les plus récentes montrent clairement une situation qui évolue à rebours des besoins considérables de la société en matière de démocratisation de l'enseignement supérieur, d'augmentation du nombre de diplômés et du niveau des qualifications, malgré les proclamations médiatiques tonitruantes du gouvernement dans ce domaine (plan licence, grand emprunt, « ouverture sociale » du recrutement des grandes écoles...). Nous faisons déjà ce constat à notre dernier congrès d'orientation de 2009. Dans ce contexte, les grands objectifs de notre « plan pluriannuel pour l'enseignement supérieur et la recherche »⁽¹⁾ restent totalement d'actualité, notamment celui d'aller vers 3 millions d'étudiants (contre 2,2 millions en 2008-2009) pour atteindre l'objectif des 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur et répondre aux besoins d'augmentation du niveau de qualification de l'ensemble de la population. Comme nous l'affirmions déjà en 2006, ces objectifs ne pourront être atteints sans opérer de profonds changements dans l'organisation globale de l'enseignement supérieur.

Rendre concrètes nos orientations

À l'heure où les contre-réformes de ce gouvernement, qui déclinent des évolutions similaires au niveau international et plus particulièrement au niveau européen, sont mises en œuvre à un rythme effréné, notre congrès d'étude de Dijon devra, au-delà du nécessaire constat de la situation actuelle et de ses évolutions prévisibles, formuler des propositions ambitieuses permettant d'actualiser et concrétiser les orientations esquissées en 2006. En particulier, les profondes restructurations du paysage universitaire voulues par le gouvernement, si elles vont jusqu'à leur terme, aboutiraient qu'à une destruction complète de tout ce qui a pu être difficilement et très imparfaitement construit en terme de maillage universitaire territorial permettant l'accès à un enseignement supérieur de qualité équivalente sur la plus grande partie du territoire.

▼
Notre congrès d'étude devra formuler des propositions ambitieuses permettant d'actualiser et concrétiser les orientations esquissées en 2006
▲

À l'opposé des orientations actuelles visant à réserver un enseignement supérieur de qualité aux quelques étudiants dotés du « capital » culturel et/ou financier leur permettant d'accéder à la poignée de campus d'excellence qui subsisterait et à cantonner le reste de la jeunesse à des établissements laissés en déshérence – lorsqu'ils n'auront pas purement et simplement disparus – nous devons réaffirmer notre exigence de revitalisation du réseau des implantations universitaires. Dans ce cadre, nous devons en particulier définir un mode de gouvernement collégial et démocratique des PRES, qui leur permettrait de jouer réellement le rôle de développement des coopérations que la communauté universitaire leur avait initialement assigné avant que les différentes réformes n'en fassent les instruments d'une politique autoritaire de ségrégation concurrentielle entre établissements. De la même manière, alors que l'intégration des IUFM aux universités pourrait aboutir à leur dissolution pure et simple, l'objectif, que nous énoncions en 2006, de « l'intégration raisonnée et concertée des écoles et cursus spécialisés et de la filière classes préparatoires/écoles/ grandes écoles dans les universités dès le cursus licence, en respectant les spécificités » devra impérativement faire l'objet d'une réflexion approfondie et aboutir à des propositions concrètes. ●
(1) Adopté au congrès de Dunkerque en 2006.

RECHERCHE

Réorienter les politiques de recherche

Face à une politique destructrice d'une recherche publique libre, des exigences fortes pour atteindre des objectifs essentiels

→ par Marc Neveu, animateur du secteur Recherche

Allier réponse aux besoins de la société, libertés scientifiques et pédagogiques

La Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation a défini des priorités gouvernementales (domaines de la recherche biomédicale, du développement durable ou des sciences et technologies de l'information et de la communication). Sur cette base, et en appui sur les pôles de compétitivité, le Grand Emprunt va financer quelques laboratoires et campus « d'excellence », nouvelle couche au mille-feuille des campus innovants, Plan Campus, PRES, pôles d'excellence, pôles de

compétitivité, etc. L'ANR via les appels à projet thématiques oriente les équipes de recherche vers ces priorités. Tout ceci se décide hors de tout débat démocratique avec la communauté scientifique et la population. Les collectivités territoriales, de plus en plus sollicitées, se sont dotées de schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, pesant sur la structuration régionale de la recherche. L'augmentation de la part des programmes blancs de l'ANR (50 % des programmes) ne peut constituer une réponse à cet appau-

vrissement thématique. Seule une part substantielle de crédits récurrents peut permettre un engagement scientifique des collègues et des laboratoires pérenne et librement consenti. Quel avenir pour les axes de recherche situés hors de ces orientations ? Comment permettre que l'ensemble des établissements publics d'ESR puissent coopérer et s'appuyer sur la construction d'orientations partagées et régularisées nationalement, collégialement et démocratiquement ? Quel(s) rôle(s) pour le CoNRS, le CNESER, le CESE ? Comment associer la

population et les élus à la définition de la politique de recherche ?

Retrouver les fondements de la collégialité et la démocratie

Le Pacte recherche, la loi LRU sont trop encore timides pour nos gouvernants (voir rapport Aghion, rapport IGAENR et réaction : <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=4869&ptid=5&cid=2460>)

Pour accéder au Grand Emprunt, les campus d'excellence devront se donner « une gouvernance modernisée et une gestion efficace » (cf. http://www.elysee.fr/presidentroot/bank_objects/09-12-14dossierdepresseEmpruntnational.pdf)

À l'opposé de ces dérives antidémocratiques, et des pratiques de la CPU échangeant critiques contre représentations dans les structures (Alliances, ANR) qui affaiblissent les organismes tels que le CNRS, il faut des conseils réellement représentatifs de la communauté scientifique, au niveau national (CTPU, CTPMESR, CoNRS, CNU,...) et dans les établissements (CA, CS, CEVU, commissions). Quelles propositions pouvons-nous

▼
À l'opposé de ces dérives anti-démocratiques, il faut des conseils réellement représentatifs de la communauté scientifique, au niveau national et dans les établissements

▲
 avancer pour l'articulation local/régional/national ?

Réengager la responsabilité des pouvoirs publics

Citons encore l'Élysée : « l'emprunt s'articule pleinement avec notre stratégie de réduire le déficit structurel dès que la croissance le permettra. Les intérêts de l'emprunt seront compensés par une réduction des dépenses courantes dès 2010 et une politique de réduction des dépenses courantes de l'Etat sera immédiatement engagée ». Pour financer les campus d'excellence, on reprendra aux autres campus. Ce qui obligera davantage les universités à se tourner vers les collectivités, les entreprises, etc.

D'ailleurs, la CPU et l'ANR « ont décidé de créer un groupe de travail commun sur les partenariats avec les régions » pour parvenir à « une plus grande synergie entre l'action de l'agence et celle des régions en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur ». Les régions « pourraient appuyer une partie de leur soutien à la recherche sur l'évaluation des projets qui est faite par l'ANR, et abonder ainsi ceux qui obtiennent un financement de l'agence ». Quand les régions relaient l'ANR et vice versa....

Face à cette dérive, l'évaluation des besoins est indispensable, pour préciser le contenu du plan pluriannuel de créations d'emplois statutaires et l'augmentation substantielle des moyens pérennes. La bataille pour l'obtention de ces moyens est plus que jamais d'actualité. Les collectivités locales doivent-elles participer au financement de la recherche ? Si oui, à quelle hauteur et selon quelles modalités ?

Comment obtenir que les entreprises, qui liquident de plus en plus leur potentiel de recherche, participent à l'effort national sans imposer leurs thématiques ? ●

STATUTS

Des questions centrales mais complexes

→ par Bernard Noël, animateur du secteur Situation des Personnels

Répondre aux attaques contre nos statuts par une politique porteuse d'avenir nécessite des interrogations de fond lors du congrès.

Le SNESUP a depuis longtemps des objectifs d'amélioration statutaire des enseignants du supérieur, qui ont nourri les luttes de notre syndicat. Ils méritent un questionnement de fond devant la forte évolution de l'université. Les réflexions de trois groupes de travail sont à l'origine des lignes qui suivent. Loin de solutions clé en main, nous soulevons une problématique à débattre en vue d'une politique de notre syndicat audacieuse et porteuse d'un horizon pour nos collègues

Missions et obligations de service

Le SNESUP est au clair quant à ses mandats sur les missions des enseignants-chercheurs, et toutes les tâches ne rentrant pas dans leurs missions.

- Cette assurance résiste-t-elle aux attaques venues de divers milieux ?
- Quelle position adopter devant les missions nouvelles ? devant les tâches ne relevant pas des missions mais assurées par « glissement de fonction » ?

▼
Ces questions doivent se décliner en objectifs à long terme, avec la définition d'un phasage dans les revendications et d'un noyau dur de positions
 ▲

- Que signifie le droit à la recherche ? Y a-t-il inversement un « devoir de recherche » ?
 - En quoi consistent les libertés académiques, où s'arrêtent-elles devant la responsabilité citoyenne ?
 - Quelle déclinaison de ces questions pour les enseignants de statut second degré ? pour les enseignants non titulaires ?
- L'attribution des services conduit à des questions graves en pleine actualité.
- Une proposition de tableau d'équivalence type est mise en discussion. Vous la trouvez

sur le site du congrès.

- En quoi la modulation est-elle à rejeter ? Ce rejet englobe-t-il la modulation pluriannuelle ?
- Comment concilier prise en compte de toutes les tâches et refus de la modulation ?

Carrière

Le SNESUP revendique un corps unique des enseignants-chercheurs. Ce mandat est-il toujours porté par le syndicat ? Il s'assortit d'une exigence :

- d'élévation des débuts et des fins de carrière : quels niveaux retenir ?
- de durée restreinte de la carrière pour que les collègues recrutés en moyenne à 33 ans puissent atteindre la fin de l'échelle avant la retraite : comment définir cette durée ?
- du maintien de perspectives de carrière permettant de récompenser l'investissement important, tout en éliminant les barrages de classes : par quel mécanisme ? L'évaluation doit-elle intervenir ? Quelle instance doit-elle gérer cette progression ?



© Gillespic

Un premier modèle proposé sur le site du congrès peut servir de support à ce débat.

Recrutement

Pour lutter contre les dérives actuelles du recrutement des enseignants-chercheurs, le SNESUP développe l'idée de concours sur regroupements d'emplois.

Quelle application concrète : regroupements géographiques, thématiques... ?

Quelles modalités peuvent-elles dans ce cadre assurer un recrutement digne d'un concours fonction publique et des exigences universitaires, ainsi que l'équité envers les candidats ?

Comment l'affectation suite au concours peut-elle optimiser le pourvoiement des postes tout en évitant l'écueil des « reçus-collés » ? D'autres pistes peuvent-elles être proposées ?

Plan d'action

Ces questions doivent se décliner en objectifs à long terme, avec la définition d'un phasage dans les revendications passant par des objectifs limités préalables, et d'un noyau dur de positions sur lesquelles le syndicat doit ne pas transiger. Elles doivent s'appuyer sur une critique de l'existant et une définition des urgences.

Ne se limitant pas aux enseignants-chercheurs, il est essentiel que les mandats aient des contreparties pour tous les enseignants, titulaires et non titulaires. ●

SERVICE PUBLIC

Démocratiser le service public d'enseignement supérieur

→ par Pierre Duhaucourt
membre du Bureau National

L'autonomie réelle que nous souhaitons doit s'arrimer au financement public, à un service public régulé et à une démocratie renouvelée.

La loi LRU et les projets (rapport Aghion, encouragement à la transformation en grands établissements...) d'aller encore plus loin dans une présidentialisation accentuée et une autonomie débridée associées au renforcement de la tutelle ministérielle

et du désengagement de l'État nous appellent à actualiser et approfondir nos propositions antérieures pour une « autonomie démocratique renouvelée » dans les établissements et une « régulation démocratique » de l'ensemble du service public. Cet approfondissement est d'autant plus nécessaire que la même logique de déconstruction inégalitaire du service public est reprise, avec des nuances visant à atténuer ses aspects les plus autoritaires, dans certains projets – avancés sous couvert de « dépasser » le conflit de l'an dernier – de « refondation » de l'université.

La reconstruction du service public passe par un plan pluriannuel de crédits et d'emplois, avec une répartition de ces moyens garantissant un développement équilibré de ses composantes (cf. en particulier nos propositions de refonte totale du système SYMPA).

Quelle gestion démocratique des établissements ?

La première des revendications est l'abrogation de la loi LRU et de ses dispositions d'application (des comités de sélection jusqu'aux RCE). En confirmant nos mandats sur des CA issus de scrutins démocratiques (excluant notamment le « panachage » promu par la loi de 1984), sur l'élection de présidents et de bureaux responsables devant le CA, sur la pratique de la collégialité et de commissions démocratiques (ce qui inclue des CTP), quelles propositions approfondir sur la place des représentants de la « société civile » dans

▼
La première
des revendications est
l'abrogation de la loi LRU
et de ses dispositions
d'application
▲

les conseils, sur les modalités de l'auto-évaluation et de la réflexion stratégique des établissements, sur les garde-fous permettant le retour au respect des garanties statutaires et nationales contre les dérives de la LOLF et de la globalisation budgétaire ?

Quelles garanties pour favoriser, à l'inverse des cadres imposés aux PRES et des regroupements forcés sous prétexte de promouvoir l'excellence, de libres choix de coopération et des formes démocratiques de mise en commun des potentiels et activités de formation et de recherche ?

Quelle régulation ?

La régulation du service public s'effectue d'abord au niveau national, avec un rôle de prospective et de consultation effectivement reconnu (par rapport au rôle prééminent accordé aujourd'hui à la CPU) à un CNESER rénové, dont il faut sans doute revoir l'articulation avec les instances compétentes en matière de recherche.

Cette régulation nationale doit s'articuler avec une régulation au niveau des régions dont l'accroissement des compétences permet des réponses au plus près des besoins, mais avec des risques quant à la cohérence nationale et l'égalité entre territoires. On peut alors s'interroger sur la pertinence de notre revendication ancienne relative à la création de CRESER, par rapport au rôle que doivent jouer les CESR. ●



© Normandie 2005

ACTION SYNDICALE

Des propositions alternatives pour l'Université et ses personnels

→ par Le collectif Action Syndicale : Frédérique Bassino, Didier Chama, Gisèle Jean, Xavier Lambert, Alain Pagano

Notre congrès d'étude se situe au moment où se mettent en place dans les établissements les conséquences directes de la loi LRU, les tentatives de réduire les libertés pédagogiques des enseignants chercheurs, la maitrise de la formation des enseignants, l'utilisation du Grand Emprunt pour concentrer l'« excellence » en détricotant le maillage territorial et le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Le SNESUP a été l'an dernier, un pivot de la mobilisation exceptionnelle contre les projets gouvernementaux. C'est la raison pour laquelle il a connu une forte progression dans les votes au CTPU. Même si la politique de la droite a connu un net désaveu aux dernières élections régionales, cela ne marque pas pour autant un infléchissement de ses orientations désastreuses pour le pays, et pour l'ESR en particulier. Le SNESUP, première organisation syndicale pour l'ESR, a une responsabilité particulière tant en ce qui concerne les conditions à mettre en œuvre pour de fortes mobilisations dans l'ESR par rapport aux prochaines attaques du gouvernement, (emplois, retraite) que dans l'élaboration de propositions alternatives pour l'avenir de l'ESR.

De ce point de vue, notre congrès d'étude les 3 et 4 juin est un moment privilégié dont tous les adhérents doivent pouvoir se saisir.

Les collègues pourront débattre dans les sections et au moment du congrès de leurs préoccupations immédiates et construire des propositions nouvelles.

Quel effort national, quel investissement pour l'enseignement supérieur et la recherche ?

Les formations post-bac : quelles recompositions, quels diplômes, quels étudiants ? La formation des enseignants (y compris celle du supérieur), les classes prépa et les IUT.

La question est d'autant plus d'actualité que des menaces pèsent clairement aussi bien sur les IUFM que les IUT. Se pose aussi à travers elle celle de la professionnalisation et ce que veut en faire le gouvernement (BAIP...)

L'autonomie des établissements :

– La défense des statuts nationaux contre des statuts locaux voire individuels avec en arrière plan la précarité.

– Quelle collégialité souhaitons-nous promouvoir ? (CTP, CA...)

– Quelle restructuration des opérateurs de recherche et d'enseignement supérieur ? Quelles coopérations ?

– Les nouveaux modes d'organisation des universités par regroupement et concentration des établissements (PRES deuxième génération et grands établissements), la caporalisation de la recherche rend encore plus aiguë la nécessité de propositions fortes dans ce domaine.

L'évaluation (quadiennale, des personnes, des structures de recherche, des formations, des établissements), qui, comment et pourquoi ?

La loi LRU et ses avatars nécessitent d'ouvrir des perspectives alternatives aux collègues qui permettent de construire une autre université pour la nation et ses personnels. ●

ECOLE ÉMANCIPÉE / POUR UN

Soyons réalistes demandons

→ par Isabelle Bruno, Heidi Charvin, Annliese Nef, Philippe Selosse,

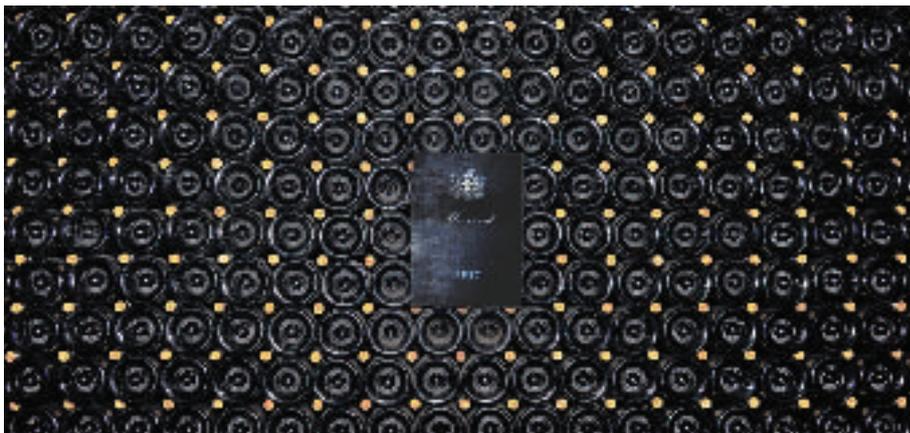


La succession et la violence des attaques contre l'université et la recherche publiques entraînent la nécessaire réflexion syndicale quant aux caractéristiques du système auquel nous aspirons. En nous acculant à une position de rejet de ses prétendues réformes, en substituant une pseudo-concertation à la négociation, en méprisant la contestation la plus puissante, la droite au pouvoir espère nous museler, nous déconsidérer aux yeux des collègues qui attendent du syndicat qu'il soit une force de proposition. Sauf à nous exposer au risque du corporatisme, il est urgent de prendre le recul indispensable à la définition de l'authentique Service Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche auquel nos textes et nos mandats font, trop vaguement, référence.

Le congrès d'étude de Dijon arrive à point nommé pour redynamiser notre réflexion collective : un an après une bataille majeure, et au moment où doit se développer la résistance à la mise en œuvre des mesures gouvernementales, articulées nationalement par des mots d'ordre clairs et combatifs.

Sans tomber dans le travers du « propositionnisme », cache-misère du syndicalisme d'accompagnement, il nous appartient, afin de renforcer la confiance des collègues dans la capacité du syndicalisme à défendre et promouvoir leurs « intérêts matériels et moraux », de dessiner avec eux le schéma d'un système dans lequel il ferait bon travailler.

Se répandent depuis quelque temps dans nos revendications et dans nos mandats des expres-



SYNDICALISME OFFENSIF

: l'impossible !

Philippe Enclos, Jean Malifaud,
Gérard Streletski pour EE/PSO

© Bobbulz

sions, proches de la langue de bois, par lesquelles nous semblons nous excuser de dire non à la politique néolibérale de peur de prêter le flanc à l'accusation de « conservatisme » : « pour une tout autre loi », « pour une tout autre réforme ».

Clauses de style ? Non, pas si le SNESUP, se définissant comme un syndicat de transformation sociale, s'efforce de leur donner du sens. Un exemple ? Derrière les divers avatars de l'opposition à la « mastérisation », quelle formation voulons-nous pour les enseignants ?

Certains pensent qu'il suffit de tenir le coup jusqu'à ce que l'on nous propose de bonnes réformes, une vraie négociation. À PSO, nous croyons qu'il faut compter sur nos propres forces et reprendre l'offensive, notamment au plan idéologique en élaborant un modèle de système d'enseignement supérieur et de recherche à opposer à celui du néolibéralisme dont on constate déjà les ravages dans de nombreux pays européens.

C'est en déployant, à tous niveaux, des formes de lutte combinant l'action de masse offensive et l'analyse prospective, dans la perspective d'une transformation radicale des fondements socio-économiques de la société, que nous construirons un outil syndical capable de renverser le rapport de forces en notre faveur. Seul un tel programme, intellectuel et syndical, alliant théorie et pratique, pourra fonder et soutenir une mobilisation puissante : en dégager les grandes lignes constitue à nos yeux l'enjeu principal de ce congrès d'étude. ●

ÉMANCIPATION

Remettre le SNESUP en ordre de combat

→ par le collectif
EmancipationContre le démantèlement du service public laïc de l'Éducation,
« De la Maternelle à l'Université ».

L'Enseignement et la Recherche dans les Universités ont connu ces trois dernières années des attaques radicales et destructrices contre toutes ses structures, valeurs, missions, ses personnels et moyens de fonctionnement, transformant notre société en une véritable « machine à désespérer » (A. Camus).

- Mise en cause de nos statuts au travers de la modulation des services.
- Réduction drastique des critères de répartition lors du désengagement de l'Etat (LOLF, ANR, LRU-CRE, AERES, RGPP, MOBILITE).
- Bibliométrie et Mastérisation participant au cadrage des MC et de la formation des enseignant(E)s avec la vocation de faire disparaître les missions et disciplines à commencer par la mise à mort des IUFM !
- Dénî absolu d'une formation universitaire et d'un « métier qui s'apprend » sans formation pédagogique... Décrets ubuesques favorisant un vivier de futurs précaires.

- La Recherche « vitrine » en trompe l'œil, livrée à la marchandisation des connaissances dans le cadre d'universités d'excellence, compétitives et rentables, dans les domaines d'une recherche appliquée totalement inféodée aux intérêts privés. Le SNESUP a été en première ligne pour organiser la riposte... Mais depuis mars 2009, le positionnement du premier syndicat du Supérieur relève du grand écart.
- Refus d'étendre les luttes en s'appuyant sur les éléments les plus mobilisés (étudiants, coordi-

nations, désobéisseurs...) pour ne privilégier avec la FSU et son allié CGT qu'un monopole futur.

- Syndicalisme d'accompagnement en quête d'un dialogue « social » dans des concertations biaisées...
- Presse syndicale verrouillée, œcuménique, attrape-tout, ne permettant pas de faire face aux attaques permanentes de ce pouvoir.
- Absence de consignes et mots d'ordre mobilisateurs susceptibles d'unir « Tous Ensemble » Personnels et Etudiant(E)s dans l'ACTION.

Au final... Un syndicalisme frileux vis à vis des « contre-réformes » cherchant à négocier sans réel rapport de force avec un gouvernement qui ne lâche RIEN.

Pour donner au syndicat l'élan nécessaire à un mouvement d'ensemble des Universités et de la Recherche et

Nos universités
et notre société transformées
en une véritable
« machine à désespérer
(A. Camus) »

s'opposer à l'agenda de la RGPP et de la MOBILITE, Emancipation appelle à changer le braquet de nos orientations :

- En refusant toute individualisation des salaires et des primes.
- En mettant un terme à la stratégie des grèves saute-moutons sans plan de mobilisation ni d'action.
- En redonnant confiance aux luttes pour mieux s'opposer aux « contre-réformes » réactionnaires imposées à marche forcée.
- Pour la défense des valeurs Universitaires et Républicaines au sein de services publics laïcs, de tous les Emplois, Salaires et RETRAITES. ●



© Claude-Olivier

Un congrès pour des alternatives...

Le congrès de Dijon va se dérouler au moment où les politiques gouvernementales successives mettent à mal le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Nous y discuterons le jeudi 3 (à partir de 10 heures) et le vendredi 4 (jusqu'à 16 heures) des alternatives à opposer à la loi LRU et au Pacte Recherche.

Les documents préparatoires qui sont dans ce numéro permettent de poser des problématiques qui devront trouver de premières réponses dès ce congrès.

Compte-tenu de l'enjeu de ce congrès, nous vous demandons de tout faire pour y participer.

Toute contribution écrite sera la bienvenue à l'adresse congres@snesup.fr.

Comme dans tout congrès d'études, au-delà des moments de travail intense que nous programmons, un moment festif sera organisé par nos camarades dijonnais le jeudi 3 au soir.

Proposition d'ordre du jour

JEUDI 3 JUIN

9 h 30 : Accueil des participants

10 heures : Ouverture du Congrès – Accueil de l'Université – Adoption de l'ordre du jour – Intervention du Secrétaire Général portant sur la situation générale et sur les travaux du Congrès

11 heures : Débat général

13 heures : Déjeuner

14 heures : Débat selon les thématiques du congrès

19 heures : Dégustation de vins de Bourgogne

20 h 30 : Dîner en ville

VENDREDI 4 JUIN

8 h 30 : Suite du débat selon les thématiques du congrès

13 heures : Déjeuner

14 heures : Adoption des textes du congrès

16 heures : Clôture

